

MARCHÉ PUBLIC ET SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE: LES UNE QUALIFICATION MINORITAIRE NE PERMET PAS LE RECOURS AU IN HOUSE

Posté le 26 janvier 2014 par Sébastien Palmier



Catégorie : [Marchés publics](#)

[CE 6 nov. 2013, Commune de Marsannay-la-Côte req.n° n° 365079](#)

PALMIER - BRAULT - ASSOCIÉS

Avocats en contrats publics



Marché public et société publique locale: les une qualification minoritaire ne permet pas le recours au in house

Une participation très minoritaire dans le capital d'une société publique locale ne suffit pas à établir l'existence d'un contrôle analogue. La collectivité ne peut donc pas passer de contrat avec cette SPL sans respecter les règles de publicité et de mise en concurrence prévue par la réglementation.

